

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

En conformité avec le Règlement Général des Compétitions

35ème tournoi International du Mont blanc

17/18 Février 2024

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres. Il est en conformité avec le Règlement Général des Compétitions (RGC).

INTRODUCTION :

1. Le Juge arbitre principal sera NIZARD Christophe , assisté de PHILIPPE Samuel
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et par la Fédération Française de Badminton.
Numéro de dossier 2300082 en cours d'autorisation.
3. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD, ou avec leur fédération pour les joueurs étrangers, au moment du tirage au sort.
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ainsi qu'aux pays limitrophes (Suisse et Italie). Dans ce cas, l'équivalent français du classement des joueurs Italiens ou Suisses devra être indiqué à l'inscription.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les catégories minimales (classés D7 minimum dans un des tableaux), cadets, juniors, séniors, vétérans classés dans les séries N1,N2 ; N3, R, D, P et NC.

INSCRIPTIONS ET TABLEAUX :

6. Le tournoi propose 5 tableaux (SH-SD-DH-DD-MX) découpés en séries constituées sur la base des CPPH (ou de leur somme pour les doubles), au jour du tirage au sort, afin d'optimiser le nombre de matchs par joueur et respecter au mieux les niveaux des joueurs.

7. ATTENTION ! Il n'est pas possible de cumuler Simple et Mixte qui se joueront et finiront entièrement le samedi.

8. Le nombre de joueurs est limité aux 320 premières inscriptions.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte uniquement de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (fiche envoyée par la Poste ou par mail + droits d'engagement réglés par chèque), cachet de la Poste faisant foi.

Si le virement bancaire est choisi comme moyen de règlement, c'est la date de réception du virement qui sera prise en compte.

9. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir accompagnée du règlement au plus tard le **4 février 2024**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement des droits d'inscription. Les clubs n'enverront qu'une seule feuille

10. Le tirage au sort aura lieu le **9 février 2024**. Les têtes de série et têtes de poule seront désignées selon le CPPH du **8 février 2024**.

11. Les droits d'engagements sont de 20 euros pour un tableau, 24 euros pour 2 tableaux.

12. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.

13. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

DEROULEMENT DU TOURNOI :

14. Les simples et les mixtes se joueront entièrement le samedi. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.

15. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance (1 heure maximum).

16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et entre chaque set. Ils devront être de retour à 20 s avant la fin de l'arrêt de jeu sous peine de sanction par le Juge arbitre de la salle.

17. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux joueurs, aux juges arbitres, aux arbitres, aux organisateurs ainsi qu'aux coaches uniquement entre les sets. Le coaching entre les points reste autorisé aux abords du plateau de jeu et/ou sur les sièges prévus à cet effet.

Merci de respecter le nombre de coaches par terrain, 2 par joueur ou paire.

18. Une tenue de badminton est exigée sur les terrains. Ce référé à l'annexe du RGC « Tenue vestimentaire »

19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

20. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel en cas de besoin au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

21. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les YONEX AS20 en vente à la table de marque au prix de 30€. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire, le volant plastique officiel de la compétition sera le YONEX MAVIS 500 en vente au prix de 20€.

22. Au service : tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) ou mobiles (filin, câble...) sera annoncé « let » et pourra être engagé à nouveau mais au maximum 2 fois. En jeu : tout volant touchant les infrastructures fixes sera compté comme faute. Tout volant touchant une infrastructure mobile sera annoncé « let ».

23. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiquée par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait sur le reste du tableau. Enfin, tant que les sorties de poules ne sont pas validées par le JA aucun joueur n'est autorisé à quitter le tournoi sans accord.

24. Les joueurs doivent venir chercher l'ardoise pour marquer leur score à la TDM et venir **ensemble** à la TDM pour donner le score, en cas de litige ou désaccord sur le résultat après la remise des résultats, le JA rappellera l'ensemble des joueurs pour modifier celui-ci

25. Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match (test des volants et changements de tenues compris).

26. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min .

Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

PRESCRIPTIONS GENERALES

27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

29. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

30. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 35ème tournoi International du Mont Blanc » en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juges Arbitres.

31. En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) pourra être remplacé, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les

premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente. Le cas échéant, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi, et ce, en accord avec le joueur, le J.A. et l'organisation. Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage

(Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien ou Sophie BLUY: sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France. (Tournois et interclubs).

LES JUGES ARBITRES :

NIZARD Christophe

PHILIPPE Samuel

L'ORGANISATEUR :

CHAGOT Anthony